Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a interdit de respirer dans le récipient ou d'y souffler.

ʿAbdullah ibn ʿAbbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate : « Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a interdit de respirer dans le récipient ou d'y souffler. »
[Authentique] [Rapporté par Ibn Mâjah - Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad - Rapporté par Ad-Dârimî]

Ce hadith indique une des bienséances dans la manière de manger et de boire : l'interdiction de respirer et de souffler dans le récipient dans lequel on boit ou on mange. En ce qui concerne [les causes] de l'interdiction de respirer dans le récipient, il y a que ceci cause des préjudices tels que : la souillure du récipient et de la boisson pour celui qui veut boire par la suite ; le fait de respirer en buvant peut causer l'étouffement. En effet, boire - comme cela a été mentionné dans la Tradition Prophétique - doit se faire en trois temps et en respirant en dehors du récipient. Ceci est meilleur, plus savoureux et plus agréable. De même, dans ce hadith, il y a aussi l'interdiction de souffler dans la nourriture et dans la boisson pour n'importe quelle raison comme pour [refroidir] la chaleur d'un plat ou d'une boisson, ou pour enlever quelque chose, car cela protège la nourriture et la boisson de toute souillure provenant des germes de la salive ou de trace de mauvaise haleine qui se serait imprégnée dans l'eau.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/58123